



**Politique de  
*compliance***



Référence	Politique de <i>compliance</i>
Date d'approbation	
Organe ou personne à l'origine de l'approbation	Conseil d'administration (Board)
Date d'entrée en vigueur	22/07/2025

### Contrôle des modifications

Version	Date	Auteur	Entrée en vigueur
v.1	22/07/2025	Organe de <i>compliance</i>	22/07/2025
v.2			
v.3			
v.4			
v.5			

## Politique de *compliance*

1. Champ d'application du modèle et de la politique de *compliance*
2. Objectifs du modèle de *compliance*
3. Fonction de la *compliance* chez Kids&Us
4. Engagement envers la *compliance*
5. Système interne d'information
6. Obligations de tous les membres de Kids&Us

Kids&Us et ses sociétés franchisées (appelées ci-après dans leur ensemble « Kids&Us ») ont développé et formalisé leur vision et leurs valeurs en matière de *compliance* en vertu des lois applicables, des obligations réglementaires, de l'éthique de l'entreprise et des attentes des parties intéressées.

La présente politique de *compliance* (ci-après la Politique) reflète l'engagement de toute l'équipe de Kids&Us, indépendamment du niveau hiérarchique et du lieu de travail de chacun(e), à respecter les principes d'éthique sociale et de transparence. Elle établit les directives en matière de conduites attendues de la part de tous les membres de l'équipe de Kids&Us.

Cette politique est développée conjointement à tous les éléments qui font partie du modèle de *compliance* de Kids&Us, comme les politiques internes, l'évaluation des risques, les systèmes de communication et de formation ou les mécanismes de supervision et de contrôle.

### 1. Champ d'application du modèle et de la politique de *compliance*

Le modèle de *compliance* concerne les caractéristiques essentielles de l'activité de l'entreprise et la méthode d'enseignement de Kids&Us. C'est pourquoi il s'applique à toutes les sociétés, filiales et franchises.

Kids&Us pourra étendre ce document et le champ d'application du modèle de *compliance* à n'importe quel tiers.

Le principal responsable du contrôle et de la mise en place du modèle de *compliance* est l'Organe de *compliance*, composé du Responsable de la *compliance* interne de Kids&Us et de l'Agent de la *compliance* externe, tous deux désignés par l'Organe de gouvernance (Conseil d'administration).

La politique de *compliance* est un document public et accessible par toute personne ou entité, qu'elle ait une relation ou non avec Kids&Us, au travers du portail internet de l'entreprise. Tous les membres de Kids&Us, quels que soient leur niveau hiérarchique et lieu de travail, acceptent ladite politique et veilleront à la respecter.

## 2. Objectifs du modèle de *compliance*

Les objectifs du modèle de *compliance* incluent, sans s'y limiter pour autant :

- Le respect des obligations légales en vigueur, des politiques internes et des engagements qui sont ceux de Kids&Us.
- Le respect de la réglementation spécifique en matière d'éducation des jeunes enfants, et en particulier de la Loi organique 3/2020 du 29 décembre, qui vient modifier la Loi organique 2/2006 du 3 mai sur l'Éducation, et la Loi organique 8/2021 du 4 juin sur la protection intégrale de l'enfance et de l'adolescence contre les violences.
- La protection et le développement des valeurs et principes de comportement éthique des membres de Kids&Us et leur formation en matière de *compliance*.
- La minimisation de l'exposition de Kids&Us aux risques pénaux propres à son activité.
- L'établissement d'un système interne d'information, public et ouvert qui permet d'alerter de conduites et de faits suspects et relatifs à des risques pénaux, tout en garantissant l'intégrité de la personne qui transmet cette information.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de :

- Prévenir les infractions et délits. Concevoir et mettre en place le modèle de *compliance*, nommer le responsable de ce modèle, superviser son fonctionnement et le réviser, ainsi que former, informer et contrôler le personnel concerné par celui-ci.
- Détecter de possibles infractions. Disposer d'un système interne d'information pour alerter de conduites et de faits suspects. En cas de potentielle infraction, le processus d'enquête en interne doit être mis en place afin de caractériser l'infraction ou le fait délictueux.
- Réagir. Lancer, en cas d'infraction caractérisée, un processus de sanction disciplinaire contre la personne responsable de cette infraction, en établissant les moyens adéquats pour éviter que cela ne se reproduise.

### 3. Fonction de la *compliance* chez Kids&Us

Le modèle de *compliance* de Kids&Us est complètement intégré au quotidien de l'entité.

La fonction de *compliance* relève de l'Organe de *compliance* (composé du Responsable de la *compliance* interne de Kids&Us et de l'Agent de la *compliance* externe) sans que ceci ne porte préjudice à son intégration au sein de la structure ou de l'organigramme de Kids&Us.

Afin d'exercer ses fonctions, l'Organe de *compliance* est autonome et indépendant (il ne dépend d'aucun autre service), possède des ressources (une partie du budget annuel lui est attribuée) et un accès direct à l'Organe de gouvernance (Conseil d'administration) et à la direction (Comité exécutif et PDG).

Les coordonnées de l'Organe de *compliance* sont publiques pour les personnes et entités qui font partie de Kids&Us et leur sont transmises au début de la relation professionnelle ou commerciale avec l'entité.

#### 4. Engagement envers la *compliance*

Kids&Us développe son activité commerciale dans le secteur de l'éducation et s'engage à recourir aux bonnes pratiques en matière de *compliance*, en respectant les principes d'éthique et de transparence à tout moment. Toutes ces pratiques se fondent sur le principe de tolérance zéro face à des actes illicites et de soutien des conduites éthiques, conformément au Code général de conduite de Kids&Us.

Kids&Us met le respect de son entourage et de la société au centre de ses valeurs, ce qui permet de générer une confiance parmi toutes les personnes qui participent à son activité.

Les entités dépendantes (filiales et sociétés franchisées) travaillent pour établir des relations stables et permanentes avec ses groupes d'intérêt, générant un sentiment d'appartenance et incitant à s'impliquer dans le projet commun.

Ces engagements, loin de constituer une simple déclaration de principes, sont visibles au quotidien et s'intègrent à la gestion quotidienne de l'activité. Kids&Us déclare notamment son rejet total du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire, et s'engage à respecter la liberté d'association collective dans les lieux où elle développe son activité.

#### 5. Système interne d'information

Le système interne d'information de Kids&Us (le Canal de signalement) a été établi aux fins de se conformer à la Directive (UE) 2019/1937, du 23 octobre 2019, sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, et à la Loi espagnole 2/2023, du 20 février 2023, régissant la protection des personnes qui signalent des infractions aux réglementations et la lutte anticorruption, et les standards des modèles de *compliance*.

Il s'adresse à toutes les personnes qui font partie de l'environnement de Kids&Us et permet d'informer de manière confidentielle et anonyme des infractions et possibles violations de la

norme applicable ou des politiques et protocoles internes de l'entité, et aussi de faire part de doutes et de questions concernant le modèle de *compliance*.

Toute personne qui communique une infraction et/ou une violation en toute bonne foi ne pourra pas faire l'objet de représailles. L'utilisation inappropriée du système interne d'information pourra cependant entraîner des sanctions.

Ce canal est disponible sur une plateforme dédiée et accessible depuis le portail internet de l'entreprise.

## 6. Obligations de tous les membres de Kids&Us

Tous les membres de l'entreprise et les personnes qui agissent au nom de Kids&Us doivent :

- Ne commettre aucun délit ni n'avoir aucune conduite irrégulière.
- Éviter toute action ou omission qui pourrait porter préjudice à Kids&Us et à sa réputation.
- Respecter la loi en vigueur, le Code général de conduite (et les principes et procédés du Règlement du Code général de conduite) et toutes les politiques internes de Kids&Us, ainsi que toutes les obligations dérivées de son modèle de *compliance*.
- Communiquer, via le système interne d'information, tout type d'infraction, et collaborer activement à tous les processus d'enquête pouvant découler de ce signalement.